Nantes : Le Rwandais, qui a avoué avoir incendié la cathédrale, faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire. Il a été "protégé par l'évêché" (MàJ)

26/07/2020 à 12h53

Incompréhension chez les fidèles

Patrick, un fidèle : *"Je savais qu'il avait un fort désir de rester en France. C'est incontestablement un geste de désespoir."*

Jacqueline, une autre fidèle, était elle aussi sous le choc. *"On ne peut pas y croire, il a été accueilli dans notre paroisse. On se sait pas ce qu'il s'est passé dans sa tête."*

"Je suis triste pour lui et pour nous. Quelle va être sa vie maintenant ? À porter cela, à réparer. Et nous aussi, à comprendre et à porter un peu ce malheur", Jean-Yves Magnier, sacristain.

(…) France 3

Le suspect de l'incendie de la cathédrale de Nantes, mis en examen et placé en détention provisoire, dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 juillet, faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français depuis novembre 2019.

Ce Rwandais de 39 ans était bénévole au sein du diocèse. La

semaine dernière, le procureur a révélé qu'il avait demandé sa régularisation. Il souhaitait obtenir le statut de réfugié en France.

Selon nos sources, il faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis novembre 2019.

Il avait épuisé toutes les voies de recours, y compris la commission d'appel des réfugiés, ainsi que le statut d'étranger malade qu'il avait tenté d'obtenir.

Le bénévole, notamment chargé de la sécurité de l'édifice religieux, était protégé par l'évêché, qui avait demandé au préfet de la *« **bienveillance** »* concernant son dossier et son avenir.

Ouest-France